

**Rôle de la séance publique du 26/09/2025 à 09h00**

**Président** : Monsieur GASPON  
**Assesseurs** : Monsieur COIFFET et Monsieur PONS  
**Greffière** : Madame PETTON

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL****01) N° 2400712 RAPPORTEUR : M. COIFFET**

Demandeur	Mme P Josiane	SARL ANTIGONE
Défendeur	AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANCAIS A L'ETRANGER	SCP GURY & MAITRE

Requête de Mme Josiane P contre le jugement n°2007197 du 11 janvier 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite par laquelle le directeur de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) a rejeté sa demande préalable formée le 29 mars 2020 tendant à la réparation des préjudices liés à la gestion de ses droits à la retraite et à la condamnation de l'AEFE au paiement d'une somme de 115 667,73 euros en réparation des préjudices subis, somme augmentée des intérêts à taux légal et de la capitalisation de ceux-ci, à compter de sa demande préalable, dans un délai de 30 jours à compter de la notification du jugement à intervenir, sous astreinte de 50 euros par jour de retard.

**02) N° 2402303 RAPPORTEUR : M. COIFFET**

Demandeur	M. M Stéphane	Me ROELS
Défendeur	AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANCAIS A L'ETRANGER	SCP GURY & MAITRE

Requête de M. Stéphane M contre le jugement n°2004291 du 30 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 19 février 2020 par laquelle le directeur de l'AEFE a refusé de rembourser les droits de première inscription de ses trois enfants au lycée français de Caracas



07) N° 2402513

RAPPORTEUR : M. COIFFET

---

Demandeur Mme S Nakadi

Me DAHI

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Nakadi S , agissant en son nom propre et en qualité de représentante légale des enfants mineurs Assiatou D et de Mafoudia D contre le jugement n°2311144, 2311148 du 8 juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté d'une part, sa demande tendant à l'annulation des décisions du 9 août 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision du 22 mars 2023 de l'autorité consulaire française à Conakry (Guinée) refusant de délivrer à Assiatou D et à Mafiouda D un visa de long séjour au titre de la réunification familiale ; et a enjoint au ministre de l'intérieur et des outre-mer de faire délivrer ces visas dans un délai de dix jours à compter de la notification du jugement à intervenir, sous astreinte de 150 euros par jour de retard, à défaut, de réexaminer la demande de visa dans les mêmes conditions de délai et d'astreinte.

**Rôle de la séance publique du 26/09/2025 à 09h45**

**Président** : Monsieur GASPON  
**Assesseurs** : Monsieur COIFFET et Monsieur PONS  
**Greffière** : Madame PETTON

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL****01) N° 2401382 RAPPORTEUR : M. PONS**

Demandeur	PREFECTURE D'ILLE-ET- VILAINE	
Défendeur	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE ET VILAINE	MARTIN AVOCATS

Requête du préfet d'Ille-et-Vilaine contre le jugement n° 2302954 du 15 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à titre principal, à l'annulation des articles 4 et 5 de la délibération n°2022-077-CA du conseil d'administration du SDIS d'Ille-et-Vilaine en date du 13 décembre 2022 et de la décision de rejet de son recours gracieux et, à titre subsidiaire, dans l'hypothèse où cet acte serait jugé indivisible, à l'annulation de cette délibération en toutes ces dispositions, et de la décision de rejet de son recours gracieux

**02) N° 2403458 RAPPORTEUR : M. PONS**

Demandeur	Mme G Anne-Lucie	CABINET SARAH BALOUKA - AARPI CONCORDANCE AVOCATS
Défendeur	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION NORMANDIE	EMO HEBERT ET ASSOCIES

Requete de Mme Anne-Lucie G contre le jugement n° 2101816 du 10 mai 2024 du tribunal administratif de Caen en tant qu'il a rejeté sa demande tendant à la condamnation de la chambre de commerce et d'industrie de région Normandie ( CCI de Normandie) à lui verser la somme de 141 952, 98 euros au titre de dommages et intérêts.

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL**

**03) N° 2403607**

**RAPPORTEUR : M. PONS**

Demandeur Mme M Mathilde

SOCIETE D'AVOCATS  
PEQUIGNOT

Défendeur RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES

Requête de Madame Mathilde M contre l'ordonnance du 22 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 11 juin 2024 par laquelle le recteur de l'académie de Rennes a refusé sa demande de mutation intra-académique pour la rentrée 2024-2025 et de la décision du 20 juin 2024 de rejet de son recours gracieux ;

**04) N° 2403671**

**RAPPORTEUR : M. PONS**

Demandeur M. B Frédéric

SELARL DOLLON  
AVOCATS

Défendeur NAVAL GROUP

Me LEFEBURE

Requête de M. Frédéric B contre le jugement n°2200579 du 8 novembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté sa demande tendant à la condamnation de la société Naval Group à lui verser la somme de 10 315,33 euros au titre du paiement des heures supplémentaires inscrites au compteur excédentaire (CEX), avec intérêts au taux légal à compter de sa réclamation préalable.

**05) N° 2403682**

**RAPPORTEUR : M. PONS**

Demandeur Mme M Fatima

CABINET CASSEL

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Autres parties SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION  
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR OUEST

Requête de Mme Fatima M contre le jugement n°s2301184, 2304732 du 12 décembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation des arrêtés des 26 janvier et 5 juillet 2023 par lesquels le préfet de zone de défense et de sécurité Ouest l'a placée en disponibilité d'office pour maladie à compter du 4 avril 2022 pour une durée de 9 mois et 26 jours et a décidé de son maintien en disponibilité d'office pour maladie à compter du 30 janvier 2023 pour une durée d'un an.

**06) N° 2403147**

**RAPPORTEUR : M. PONS**

Demandeur M. D Hasan

Me BAUDET

Défendeur PREFECTURE D'ILLE-ET- VILAINE

Requête de M. Hasan D contre le jugement n°2402788 du 28 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 18 mai 2024 par lequel le préfet d'Ille-et-Vilaine l'a assigné à résidence.

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL**

---

**07) N° 2403211**

**RAPPORTEUR : M. PONS**

---

Demandeur	M.	N	Jean Josephson	Me MUKENDI NDONKI
	Mme	M	Hursulat Didyme	Me MUKENDI NDONKI
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de M. Jean Josephson N et Mme Hursulat Didyme M épouse N contre le jugement n°2312943 du 11 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation des décisions du 15 mars 2023 de l'autorité consulaire française à Pointe Noire(République du Congo) rejetant les demandes de visa de long séjour présentées pour Destinée Julia Grâce N et Marion Stivin N au titre de la procédure de regroupement familial.

---

**08) N° 2403233**

**RAPPORTEUR : M. PONS**

---

Demandeur	M.	S	Sayed Naser	Me DUPLANTIER
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de M. Sayed Naser S contre le jugement n°2308316 du 3 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision de rejet résultant du silence gardé par la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France sur son recours dirigé contre la décision de l'autorité diplomatique française à Téhéran (Iran) refusant de lui délivrer un visa de long séjour pour études.



**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL**

---

**03) N° 2402001 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE**

---

Demandeur Mme K Ariana Me SEMINO  
M. K Fayez Me SEMINO  
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Ariana K et M. Fayez K contre le jugement nos 2310880,2310881,2310882, 2310884 en date du 26 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision en date du 14 septembre 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a confirmé la décision de l'autorité consulaire française à Téhéran (Iran) leur refusant un visa d'entrée et de long séjour en vue de demander l'asile.

---

**04) N° 2403235 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE**

---

Demandeur Mme A Tajia CABINET POLLONO  
M. A Sanallah CABINET POLLONO  
M. A Hasibullah CABINET POLLONO  
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Hasibullah A , Mme Tajia A , agissant en son nom et en qualité de représentante légale de l'enfant mineure Zainab A , M. Rohullah A , contre le jugement n°2315665 du 7 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 20 avril 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre les décisions du 24 février 2023 de l'autorité consulaire française à Islamabad (Pakistan) refusant à M. Habibullah A , M. Hamidullah A , Mme Hasina A , Mme Tajia A , M. Rohullah A , M. Sanallah A , M. M et à l'enfant mineure Zainab A la délivrance de visas d'entrée et de long séjour demandés en vue de solliciter l'asile en France.